

## Mgr N'Koué et la liturgie

**Author :** Summorum Pontificum

**Categories :** [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date :** 15 janvier 2018



Nous avons régulièrement mis en valeur des **textes et homélies de Mgr N'Koué, évêque de Parakou (Bénin)**. Agé de 58 ans, Mgr N'Koué est évêque depuis 20 ans à Natitingou puis à Parakou. Il faut souligner que cet évêque brille par la clarté de ses propos !

[Belgicatho a repris fin décembre](#) une plaquette écrite par l'archevêque en Avril dernier dont nous

**Les deux formes du rite romain** "S'il fallait schématiser ces deux formes, ce qui est

forcément réducteur, on pourrait dire que la forme ordinaire ressemble plus à la Cène du Jeudi saint, alors que la forme extraordinaire insiste plus sur le Vendredi saint, au pied de la Croix du Golgotha. S'il y a eu ces deux moments voulus par le Christ, c'est qu'ils nous sont nécessaires. Gardons-les. Dieu ne permet rien pour rien.

"L'histoire de la liturgie est faite de croissance et de progrès, jamais de rupture" [2]. Aussi est-il nécessaire de connaître la forme ancienne, dite "extraordinaire", pour bien pénétrer le sens du rituel de la messe dans sa forme "ordinaire". La forme ordinaire (missel de Paul VI) et la forme extraordinaire (missel de saint Pie V réédité par saint Jean XXIII) sont deux mises en œuvre de l'unique rite romain[3]. Il serait souhaitable que les jeunes prêtres soient initiés aux deux formes au cours de leur formation[4]. Pour le Card. Sarah c'est tout simplement une question de bon sens: "La célébration pleine et riche de la forme ancienne du rite romain, l'"usus antiquior", devrait être une part importante de la formation liturgique du clergé. Sans cela comment commencer à comprendre et à célébrer les rites réformés dans l'herméneutique de la continuité si l'on n'a jamais fait l'expérience de la beauté de la tradition liturgique que connurent les Pères du Concile eux-mêmes et qui a façonné tant de saints pendant des siècles" ?[5]

[1] PGMR, 6 [2] Benoît XVI, Lettre aux Evêques qui accompagne le Motu Proprio Summorum Pontificum.[3] Pape Benoît XVI, Summorum Pontificum : « Ces deux expressions de la "lex orandi" de l'Eglise n'induisent aucune division de la "lex credendi" de l'Eglise », art 1.[4] Au Grand Séminaire diocésain "Providentia Dei" de Parakou, on a introduit la forme extraordinaire. Cela se passe bien pour les professeurs et séminaristes.[5] Card. R. SARAH, Vers une authentique mise en œuvre de Sacrosanctum Concilium. ».

[Plaquette Bien célébrer](#)